



CS 60615
35706 RENNES CEDEX 7
Tél. 02.99.38.04.14

Supplément à VRAC INFO N°07-07
ISSN 0298-4032
6 juillet 2007

SUR LE VIF

CONVENTIONS, METIERS... QUE FAIRE ?

Il y a comme un air du temps pour dire que la flexibilité gagnerait aussi les professions du secteur social-médico-social.

Il y a en effet plusieurs évolutions en cours :

- l'augmentation des besoins sociaux : le grand âge, la compensation pour les personnes handicapées, le droit au logement au-delà de l'urgence, la responsabilisation familiale et le soutien éducatif au domicile, les "petites unités" d'accueil,
- le cadre européen qui impose des limites d'amplitudes horaires pour les acteurs et des solutions en milieu ordinaire de plus en plus revendiquées pour les usagers,
- des offres concurrentes ou complémentaires (?) : le travail social ou les services à la personne, l'établissement ou le soutien en milieu ordinaire ?
- la maîtrise des coûts quand on reconnaît plus d'ayants droit et de dépenses sociales ou de santé mais qu'on choisit de limiter les prélèvements pour garder la compétitivité et "des emplois en France",
- des conventions collectives continuant de réguler les contrats entre salariés et employeurs, mais moins "opposables", restant plus l'affaire des employeurs que celle des financeurs (l'état, la sécurité sociale, les conseils généraux) ?

On voit alors ce qu'ont à faire les acteurs du secteur :

- ne pas baisser les bras et prendre les arguments de la liste ci-dessus pour montrer comment chacun milite en fait pour une professionnalisation croissante des interventions, par respect pour les usagers, et pour leur assurer continuité et cohérence des réponses.